



BREVET D'INVENTION

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention ;

Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle ;

Vu le procès-verbal dressé le 14 mai 1946 à 11 h. 25.

au Greffe du Gouvernement provincial du Brabant ;

ARRÊTE :

Article 1. — Il est délivré à *M. L. Claret,*
La Croixne Anastole France, à Colombes (France),
représenté par M. G. Vander Heyghen, à Bruxelles,

un brevet d'invention pour : *Perfectionnements aux porte-plumes*
réservoirs,

qu'il déclare avoir fait l'objet d'une première demande de brevet déposée
en France le 25 mars 1946

Article 2. — Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls,
sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de
l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention
(mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui
de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 29 juin 1946

Au nom du Ministre et par délégation :
Le Directeur Général du Commerce,

Caran

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

BREVET d'invention n° 465193

DEMANDE DÉPOSÉE, le 14. V. 1946

BREVET ACCORDÉ par arrêté ministériel du 29. VI. 1946

BREVET D'INVENTION

PERFECTIONNEMENTS AUX PORTE-PLUMES RÉSERVOIRS.-

Lucien CIARET

Priorité d'une demande de brevet déposée en France le 25 mars 1946.

L'étanchéité des porte-plumes réservoirs ou analogues est un des problèmes les plus difficiles à résoudre en raison de la condensation qui se produit à l'intérieur du capuchon lors des alternances de chaud et de froid, et du ruissellement sur les parois intérieures qui a pour effet de tacher d'encre les parties du porte-plume avec lesquelles les doigts sont habituellement en contact.

La présente invention a pour objet certains perfectionnements aux porte-plumes réservoirs, stylographes ou analogues, perfectionnements qui sont destinés à résoudre cette difficulté.

Ils consistent en premier lieu, à établir à l'intérieur du capuchon des rainures circulaires, ou autres obstacles annulaires équivalents, qui rompent la continuité de la surface intérieure du capuchon et s'oppose, par suite, à la coulée de l'encre sur le corps du porte-plume lui-même. Ces rainures circulaires pourront avoir tout profil approprié; de préférence, elles comporteront du côté le plus voisin du corps du porte-plume une paroi sensiblement perpendiculaire à l'axe.

En second lieu, ils consistent à clore l'espace intérieur du capuchon, lorsque le porte plume est fermé, par appui sur la paroi intérieure du capuchon d'une partie conique ayant même angle au sommet, cette disposition permettant de réaliser un joint particulièrement étanche



/.....

⊗ un plan

Cette disposition est particulièrement intéressante dans le cas ou le maintien du capuchon en position de fermeture est obtenu au moyen d'une bague élastique telle que celle décrite dans le brevet français N° (demande P.V. 505.939) déposé le 17 Novembre 1945 au nom de la Société La Plume d'Or. Dans ce cas, en effet le maintien du capuchon ne résulte pas d'un blocage positif, mais d'un appui élastique lequel laisse possible un certain jeu : et l'expérience a montré que si ce jeu est inadmissible lorsque le joint est réalisé suivant[⊗]perpendiculaire à l'axe, l'étanchéité est au contraire suffisante s'il est réalisé par appui conique de l'intérieur du capuchon contre une portée de forme correspondante du corps du porte-plume.


A titre d'exemple et pour faciliter l'intelligence de la présente description, on a représenté au dessin annexé :

Figure 1 une vue en coupe longitudinale axiale d'une première forme de réalisation de l'invention ;

Figure 2 une vue également en coupe longitudinale d'une seconde forme de réalisation.

Dans l'exemple représenté à la figure 1, le capuchon 1 du porte-plume comporte intérieurement un certain nombre de rainures annulaires 2, trois par exemple, qui sont réparties entre le fond du capuchon et l'extrémité avant du porte-conduit 4. Ces rainures présentent de préférence du côté le plus voisin du corps du porte-plume une paroi³ perpendiculaire à l'axe. De cette manière le liquide qui a pu se condenser sur le fond du capuchon 1, et qui tend lorsque le porte-plume est placé verticalement, par exemple dans la poche, à s'écouler vers le porte-conduit, est arrêté par la première rainure, et se répand circulairement dans celle-ci plutôt que de continuer son chemin. S'il est en quantité suffisante pour que l'écoulement se continue au delà de la première rainure, il est encore arrêté par la deuxième puis la troisième rainure. Cette disposition permet donc pratiquement d'empêcher que l'écoulement provenant de la condensation ne parvienne jusqu'au corps du porte-plume.

Afin d'empêcher que le liquide qui, en s'écoulant aurait dépassé les rainures 2, de se glisser entre le corps du porte-plume et la partie inférieure du capuchon il est désirable de clore d'une manière aussi étanche que possible par un joint approprié, l'interstice qui peut exister entre ces deux parties. L'expérience a montré que, surtout dans le cas où la fermeture du capuchon se fait non par blocage, mais par frottement, par exemple sur une bague fendue telle que celle qui est représentée

/.....


.....

en 12 aux dessins annexés, l'appui l'une sur l'autre de surfaces perpendiculaires à l'axe ne suffit pas à donner une étanchéité suffisante.

Par contre, on obtient des résultats satisfaisants si, conformément à l'invention, le joint est formé par une portée tronç-conique 5 formant la partie terminale avant du corps du porte-plume; et coagissant avec la surface interne 6 également conique ou sensiblement conique du capuchon. Dans l'exemple de réalisation représenté à la figure 1 la portée conique est prévue sur un manchon 7 qui sert à maintenir assemblées les diverses pièces qui servent à l'alimentation et à la protection de la plume ainsi qu'il est décrit dans le brevet N° déposé ce même jour au nom du même inventeur.

Dans la variante représentée à la figure 2 qui concerne un porte-plume réservoir de type courant, la portée conique 8 est prévue à l'avant d'une pièce 9 qui joue à la fois le rôle de porte-conduit et de porte-sac.

L'action combinée des rainures annulaires et du joint conique permet ainsi d'obtenir quant à l'étanchéité des résultats particulièrement satisfaisants. Il va sans dire que ces dispositions peuvent être combinées avec d'autres déjà connues telles que des trous ou événements 10 et 11 percés dans le capuchon au dessus et au dessous du point 8.

7

RE V E N D I C A T I O N S

1 - Perfectionnements aux porte-plumes réservoirs caractérisés par le fait que le capuchon comporte sur sa face intérieure, en avant de l'extrémité avant du porte-conduit, au moins une rainure annulaire.

2 - Porte-plume réservoir suivant la revendication 1 dans lequel les rainures ont celle de leurs faces qui est située du côté du corps du porte-plume, perpendiculaire à l'axe de celui-ci.

3 - Porte-plume réservoir suivant la revendication 1 dans lequel le capuchon et le corps du porte-plume ont des portées coniques d'appui correspondantes pour former un joint de fermeture étanche.

BRUXELLES, le 14 mai 1946
P. Pon. Lucien Claret
P. Pon. G. VANDER HAEGHE

Lucien Claret

LC

5.193

Lucien Claret

465193

Fig. 1

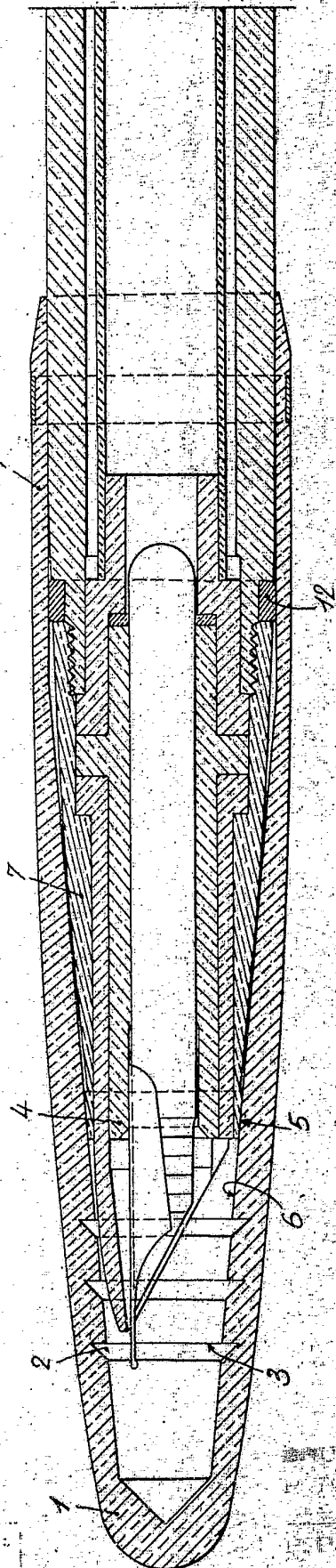
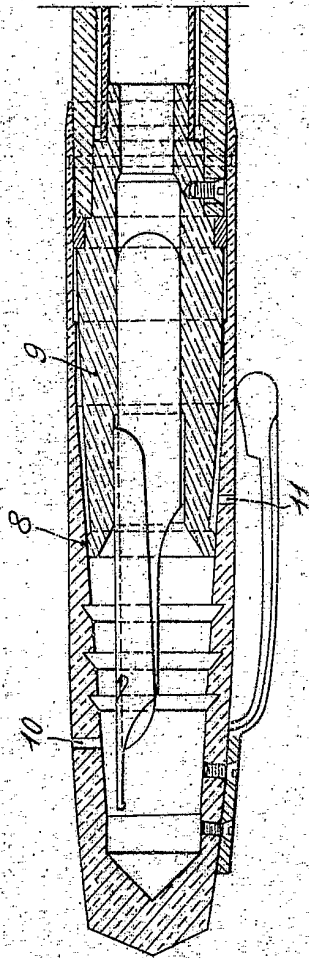


Fig. 2



14 mai 1946

Lucien Claret

Kan Hoops

4
10

22 F. 31 1045
 DEPOSES